



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-745

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques**

75-2021-12-27-00009 - arrêté interpréfectoral n° portant modification de l'adhésion de la communauté d'agglomération Versailles Grand-Parc au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) par retrait du SYCTOM pour le compte des communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et du Chesnay (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2021-12-27-00009

arrêté interpréfectoral n° portant modification  
de l'adhésion de la communauté  
d'agglomération Versailles Grand-Parc au  
syndicat intercommunal de collecte et de  
traitement des ordures ménagères (SYCTOM) par  
retrait du SYCTOM pour le compte des  
communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et  
du Chesnay

**ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL N°**

**Portant modification de l'adhésion de la communauté d'agglomération Versailles Grand-Parc au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) par retrait du SYCTOM pour le compte des communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et du Chesnay**

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Le préfet des Yvelines**

**Le préfet de la Seine-Saint-Denis**

**Le préfet des Hauts-de-Seine**

**Le préfet du Val-de-Marne**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.5211-19, L. 5211-5 ;

**VU** la loi n°2014-58 du 2 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite « loi MAPTAM ») ;

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 16 mai 1984 portant création du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne, modifié par les arrêtés n° 85-621 du 25 septembre 1985 et n° 98-978 du 25 septembre 1998 ;

**VU** les statuts du SYCTOM et notamment son article 24 ;

**VU** les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

**VU** les délibérations conjointes n° C 3542 du 7 novembre 2019 du comité syndical du SYCTOM et D. 2019.12.7 du 3 décembre 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc portant sur l'aménagement des dispositions d'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SYCTOM ;

**VU** la convention portant sur l'aménagement des dispositions d'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SYCTOM, signée le 7 mai 2020 ;

**VU** la délibération n° D.2021.04.14 du 6 avril 2021 du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

**VU** la délibération du SYCTOM n° C 3748 du 24 septembre 2021 relative à l'approbation du retrait de la communauté d'agglomération Versailles Grand-Parc pour les communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et du Chesnay du SYCTOM ;

**VU** la délibération n° 2021/S07/004 du 10 novembre 2021 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine ;

**VU** la délibération n° 2021 DPE 55 du 16 novembre 2021 du Conseil de Paris ;

**VU** la délibération n° CT2021/11/16 du 16 novembre 2021 de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est ;

**VU** la délibération n° CT-21/2326 du 16 novembre 2021 de l'établissement public territorial Plaine Commune ;

**VU** la délibération du 23 novembre 2021 de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris ;

**VU** la délibération du 7 décembre 2021 de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ;

**VU** la délibération n° 12 - 99/2021 du 13 décembre 2021 de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense ;

**VU** la délibération du 13 décembre 2021 de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol ;

**VU** la délibération n° 2021-12-14\_2597 du 14 décembre 2021 de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre ;

**VU** la délibération du 14 décembre 2021 de l'établissement public territorial Est Ensemble ;

**VU** la délibération C 2021/12/02 du 15 décembre 2021 de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

**SUR PROPOSITION** du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

#### **ARRÊTENT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La communauté d'agglomération Versailles Grand-Parc est autorisée à se retirer du SYCTOM pour les communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et du Chesnay au 31 décembre 2021.

**ARTICLE 2** : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelon de la région d'Île-de-France) de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 27 décembre 2021

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la  
préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris,  
assurant la suppléance du préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,

Signé Pierre-Antoine MOLINA

Pour le Préfet des Yvelines et par délégation  
La sous-Préfète, Secrétaire Générale Adjointe

Signé Jehane BENSEDIRA

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par délégation,  
La Secrétaire Générale

Signé Mireille LARREDE

Le Préfet du département  
de la Seine-Saint-Denis

Signé Jacques WITKOWSKI

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine et par délégation,  
La sous-préfète, secrétaire générale adjointe

Signé Sophie GUIROY

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification